

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 avril 2026 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2026 04 20-06- Budget principal de la commune
nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement
de l'exercice 2025**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/04/2026
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/04/2026
Pouvoirs :	5	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 27/04/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie		
Absents ayant remis pouvoir :		
M MICHON Thomas donne pouvoir à M NEMOZ Jean-Pierre Mme FERNI Fatima donne pouvoir à M JULLIEN Daniel M DUPLAT Gérard donne pouvoir à M GILLET Stéphane Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne		
Absents ou excusés :		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 issus du Compte Financier Unique du budget principal de la commune :

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute le résultat de la section de fonctionnement reporté de l'exercice N-1.

Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond au solde constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement, auquel s'ajoute le résultat de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.

Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement sont les recettes/dépenses engagées sur l'exercice N et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre/ mandat.

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement, le solde de résultat de la section de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique fait apparaître :

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	+719 748,28 €
Besoin de financement	112 864,17 €
Résultat de clôture	606 884,11 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du BP principal 2025	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	387 148,73€
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (R002)	332 569,55 €
Report en investissement (déficit au compte D001)	- 112 864,17 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

33 suffrages exprimés :

33 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune
comme précédemment exposée.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

28.04.2026

et de la publication en mairie le

28.04.2026.

*Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM*

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations

Le Maire,
Daniel MALOSSE

